



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Equité

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016

Entente aiglonne - Interpellation : Etats-généraux/ transfert AL-ASD/ mise à l'enquête projet « Résidences du Clos de la Cure » (dossier 2016-65, CAMAC 165930)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux,

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Le 29 octobre 2016 s'est tenue la réunion des Etats généraux pour dégager les grandes orientations du futur aménagement du centre-ville. Les participants attendent toujours le compte-rendu de cette réunion ainsi que les informations nécessaires à la poursuite du processus, souhaité avec enthousiasme par la municipalité dans son communiqué de presse du 29 octobre passé.

Le 21 novembre dernier, la municipalité *« a confirmé, suite aux résultats des Etats-généraux sur le centre-ville, de mandater un bureau spécialisé pour affiner les études concernant quatre options pour le passage du train et d'organiser en février 2017 une rencontre avec les partis. Mme Tranda, urbaniste, sera mandatée pour la suite de la démarche »*.

Pour rappel, les groupes, ainsi que les participants, aux Etats-généraux se sont prononcés dans leur grande majorité en faveur du transfert du train Aigle - Leysin (AL) sur les voies de l'Aigle - Le Sepey - Les Diablerets (ASD), étant entendu que le futur tracé des quatre variantes de transfert proposées devait se décider au sein des Etats-généraux au moyen d'une étude multi-critères.

En l'absence du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2016 et sans attendre les conclusions des Etats-généraux, la municipalité confie un mandat d'études à un bureau spécialisé pour affiner des études concernant quatre options. Quelles options ?

En outre, la municipalité, dans sa décision envisage une rencontre avec les partis en février 2017 mais nulle mention n'est faite des Etats généraux.

Aujourd'hui, la municipalité met à l'enquête un vaste projet immobilier des Résidences du Clos de la Cure comprenant la construction de cinq immeubles, d'un parking enterré de 147 places et d'un abri PC de 200 places, situé sur les anciennes parcelles Gailloud et Romande Energie, soit sur le passage de deux variantes du nouveau tronçon de liaison AL-ASD, retenues lors de la réunion des Etats-généraux.

Au vu des décisions et actions prises par la municipalité l'Entente aiglonne demande les explications suivantes :

- a) Sans compte-rendu des Etats généraux, sur quelles bases la municipalité s'est-elle appuyée pour mandater un bureau spécialisé pour affiner les études concernant quatre options pour le passage du train ?
- b) De quelles options s'agit-il ?
- c) Par quel biais ces études sont-elles rémunérées, sachant qu'aucun crédit d'études n'a été voté par le Conseil communal pour des prestations hormis celles décrites dans la feuille de route concernant Aigle-centre (PM 2016-05 du 29 février 2016)?
- d) Quand la municipalité va-t-elle convoquer la prochaine réunion des Etats-généraux afin de débattre, notamment, des variantes du transfert de l'AL sur les voies de l'ASD présentées lors de la séance du 29 octobre 2016?
- e) La compatibilité du projet des Résidences du Clos de la Cure avec les variantes du transfert de l'AL sur les voies l'ASD a-t-elle été étudiée et quelles en sont les conclusions ?
- f) Dans l'hypothèse où le futur tracé du transfert passerait sur le site du projet des Résidences du Clos de la Cure, comment la municipalité envisage-t-elle de respecter les décisions issues du processus des Etats-généraux ?

Vu l'urgence du dossier, l'Entente aiglonne prie la municipalité de joindre sa réponse écrite aux cinq questions a) à f), ci-dessus, à la convocation à la réunion de février 2017 mentionnée dans sa décision du 21 novembre 2016.

Pour l'Entente aiglonne : Livio Hürzeler
Aigle, le 16.12.2016 / 19h00

